



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI



Communiqué de presse

Zurich, 25 juin 2014

Prévoyance vieillesse: le Conseil fédéral compromet sa propre réforme

Contrairement aux résultats de la procédure de consultation, le Conseil fédéral tient à son paquet de réforme surchargé de prévoyance vieillesse. Ce faisant, sur cette question de politique nationale importante, il passe à côté d'un fondement qui pourrait déboucher sur une solution susceptible de rallier une majorité. Il met donc en péril sa propre réforme. En effet, pour assurer les rentes actuelles, il est essentiel de mener à bien une réforme de la prévoyance vieillesse par étapes qui fixe les bonnes priorités.

Le Conseil fédéral maintient son programme de prévoyance vieillesse surchargé. La réduction minimale de 2 à 1,5 point de pourcentage décidée pour le financement additionnel par la TVA n'y change rien. Par son train de mesures exclusivement axé sur les recettes supplémentaires, le Conseil fédéral néglige de fixer la base d'une solution supportable dans l'intérêt de la sécurité des rentes à l'avenir et d'assumer sa responsabilité sur cette importante question politique. Il met ainsi en danger son propre projet en faisant notamment fi de la procédure de consultation.

Ainsi, rien n'est gagné en ce qui concerne l'avenir de la prévoyance vieillesse. Bien au contraire. Le vieillissement de la population est l'un des défis majeurs que la Suisse a à relever. Si la réforme de l'AVS et de la prévoyance professionnelle échouent, le niveau actuel des rentes pourrait bien s'éroder. L'un des principaux acquis de notre pays, à savoir un âge de la retraite assuré et prévisible, est ainsi compromis.

Pour l'économie, une prévoyance vieillesse stable est un important pilier de la cohésion sociale. C'est pourquoi les milieux économiques prennent leur responsabilité et montrent la voie du succès de la réforme: le projet démesuré doit être scindé et des priorités doivent être fixées pour les différentes étapes. Il importe d'entreprendre immédiatement les mesures les plus urgentes telles que le relèvement de l'âge de référence de la retraite à 65 ans pour les femmes et les hommes ou l'abaissement du taux minimal de conversion à 6 pour cent.

En faisant porter le poids de la réforme sur les recettes, on risque fort d'assister à son échec déjà dans la phase parlementaire ou ensuite lors de la votation populaire. Au vu des défis démographiques à relever, l'échec de la réforme serait catastrophique. Avec la décision qu'il a prise aujourd'hui, le Conseil fédéral renvoie la patate chaude au Parlement. C'est à lui qu'il incombe de remettre la réforme sur les rails.

UNION PATRONALE SUISSE et economiesuisse

Pour toutes questions

- Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse, tél.: +41 (0)79 220 52 29, mueller@arbeitgeber.ch
- Martin Kaiser, membre de la direction et responsable du Secteur politique sociale et assurances sociales, tél.: +41 (0)79 517 68 26, kaiser@arbeitgeber.ch
- Rudolf Minsch, directeur d'economiesuisse a.i., tél.: +41 (0)76 576 11 22, rudolf.minsch@economiesuisse.ch